

CORRIDA DE LA TRINITE 2026 – Règlement des épreuves

Trinité Couleur – course adultes et enfants – Course des AS

Article 1 : Organisation

La cinquième édition de la Corrida de la Trinité, organisée par les Sports Athlétiques Marchois et la Ville de Guéret, course sur route, aura lieu le **vendredi 5 Juin 2026**.

Ce règlement s'applique aux 3 courses proposées :

- La petite Trinité Couleur : Aller/retour Avenue de la République – 2 A/R (1400 m) pour les éveils athlé et poussins ; 3 AR (2000m) pour les benjamins. Cette course est non chronométrée.
- La Trinité Couleur : 4km (2 grandes boucles : Hôtel de Ville, Rue de Verdun, Rue de l'Ancienne Poudrière, avenue Fayolle, Rue Alphonse De Lamartine, Rue de Londres, Rue de l'ancienne Mairie, Place du marché, Grande Rue, Préfecture, Rue de Carnot, Rue de Londres, Rue de la Martine). Cette course est non chronométrée
- Course des AS : 6km (3 grandes boucles : Hôtel de Ville, Rue de Verdun, Rue de l'Ancienne Poudrière, avenue Fayolle, Rue Alphonse De Lamartine, Rue de Londres, Rue de l'ancienne Mairie, Place du marché, Grande Rue, Préfecture, Rue de Carnot, Rue de Londres, Rue de la Martine). Cette course est chronométrée.

Article 2 : Participation

→ L'épreuve de la Trinité Couleur est ouverte aux licencié(e)s et non-licencié(e)s, né(e)s avant le 31 décembre 2012 (catégories : minime ; cadet ; junior ; espoir ; sénior ; master).

→ Les courses enfants sont ouvertes aux licencié(e)s et non-licencié(e)s, né(e)s entre le 1 janvier 2011 et le 31 décembre 2016 (catégories : éveil athlé, poussin et benjamin).

→ L'épreuve de la Course des AS est ouverte aux licencié(e)s et non-licencié(e)s, né(e)s avant le 31 décembre 2010 (catégories : cadet ; junior ; espoir ; sénior ; master).

Pour tous les mineurs, une autorisation parentale manuscrite (à remplir le jour de la course) sera exigée.

Article 3 : Inscriptions

L'inscription à chacune des courses se fait soit par **internet**, sur un questionnaire en ligne disponible sur le site : www.sportsathletiquesmarchois.fr, soit **sur place** le jour de la course (ouverture des inscriptions à **17h45**, clôture à **18h15 pour la course des enfants** et à **18h50 pour la Trinité Couleur**).

Les inscriptions en ligne seront clôturées le mercredi 3 Juin 2026 à 12H00.

Trinité Couleur : aucun justificatif ne sera demandé lors de l'inscription (en ligne ou sur place), sauf pour les mineurs (autorisation parentale à remplir le jour de la course).

Courses enfants : seule une autorisation parentale sera demandée.

Course des AS : une licence FFA ou un PPS valide sera demandé pour pouvoir participer à l'épreuve.

Les inscriptions se feront devant la mairie, face à la Poste (avenue de la République).

Tout engagement est ferme et définitif et ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement pour quelque motif que ce soit.

CORRIDA DE LA TRINITE 2026 – Règlement des épreuves

Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition **sous leur propre responsabilité**, et que pour tous les mineurs, une **autorisation parentale manuscrite** sera exigée.

Article 4 : Frais d'inscription

TARIFS	Sur internet Avant le 3/06/2026 à 12h	Sur place
Trinité Couleur	10€ (plus 1€ de frais de dossiers)	13€
Courses enfants	Inscriptions uniquement sur place	3€
Course des AS	6€ (plus 1€ de frais de dossiers)	8€

Les inscriptions en ligne se règlent uniquement via un paiement en carte bancaire (CB).

Article 5 : Retrait des dossards

Le retrait des lots participants aura lieu sur le site des inscriptions devant la mairie, face à la Poste (avenue de la République). Il se fera le jour même de la course :

- de 17h45 à 18h15 pour les courses enfants ;
- de 17h45 à 18h30 pour la Course des AS.
- De 17h45 à 19h15 pour la Trinité Couleur

Il sera donné sur présentation d'une pièce d'identité originale ou de sa photocopie pour tous les inscrits sur Internet.

Aucun lot ne sera envoyé par la Poste.

Article 6 : Déroulement des épreuves

En application de l'article 20 du règlement de la C.N.C.H.S., tout accompagnateur (vélos, rollers, etc.) est interdit durant la course sous peine de disqualification.

Balisage : il sera effectué à l'aide de rubalises, de barrières et de fléchage au sol.

Ravitaillements des courses : ravitaillement solide / liquide à l'arrivée.

Départs et arrivées des courses : tous les départs et toutes les arrivées auront lieu Avenue de la République (en face de La Poste).

Horaires des courses :

- Courses enfants : départ à **18h45**.
- Course des AS : départ **19h**
- Trinité Couleur : départ à **19h45**.

CORRIDA DE LA TRINITE 2026 – Règlement des épreuves

Article 7 : Récompenses

La remise des récompenses aura lieu Avenue de la République dès la fin de la Trinité Couleur.

Trinité Couleur : chaque participant se verra offrir un lot à l'inscription. Une récompense sera offerte au plus beau déguisement (désigné par un jury composé d'élus des collectivités territoriales ou de l'Etat présents le jour de la course et de membres du bureau directeur de l'association des Sports Athlétiques Marchois), ainsi qu'à l'équipe la plus nombreuse appartenant à une même organisation (entreprise, association, ou institution).

Courses enfants : des médailles ou souvenirs seront donnés aux participants à la course enfants.

Course des AS, les 3 premiers masculins et féminins se verront récompensés par un lot podium.

Article 8 : Annulation

En cas d'annulation de la course de la seule volonté de l'organisateur, les participants déjà inscrits en ligne seront remboursés.

En cas d'annulation de la course par les autorités locales ou nationales, il n'est prévu aucun remboursement.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 9 : Responsabilité

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès d'Alliance Internationale d'Assurances et de Commerce. Les licenciés bénéficient de l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol avant, pendant et après la course ainsi qu'envers les accompagnateurs, ceux-ci étant entièrement responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient les victimes.

Article 10 : Droit à l'image

Tout participant autorise expressément les organisateurs de la Corrida de la Trinité, ainsi que leurs ayants-droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à une des courses, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée, conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978.

Article 11 : Acceptation

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Fait à Guéret, le 27 Avril 2026

CORRIDA DE LA TRINITE 2026 – Règlement des épreuves